

Expertise et débat public : quelques leçons de l'expérience

Par débat public il faut entendre ici la forme de débat instituée par la loi de 2002, que la commission (Commission Nationale du Débat Public, CNDP, Autorité Administrative Indépendante) instituée par la même loi, a reçu mission de mettre en œuvre. La Loi stipule que le débat public porte sur les infrastructures énumérées par la convention d'AARHUS, qu'au dessus d'un certain seuil le maître d'ouvrage doit saisir la CNDP, au dessous une collectivité locale concernée ou une association de défense de l'environnement peuvent la saisir. La CNDP décide de faire ou non un débat, et dans l'affirmative désigne une commission particulière de sept membres au plus pour l'organiser et le conduire. On trouvera plus amples informations sur le site de la CNDP : www.debatpublic.fr.

De la trentaine de débats réalisés ces dernières années sous l'empire de cette loi, on peut tirer quelques leçons sur le rôle et les conditions de réussite de l'expertise dans cette forme de débat. Car la loi de 2002 donne pouvoir à la CNDP de diligenter, à ses frais, des « expertises complémentaires », si cela lui est demandé et lui paraît utile au bon déroulement du débat.

Forte de cette disposition, et compte tenu du succès qu'elle rencontre auprès du public, la Commission a été amenée à en diversifier les formes. Elles vont maintenant de la simple intervention orale d'un expert convoqué par la CPDP pour témoigner lors d'une réunion publique, à la commande formelle d'une expertise complémentaire, souvent en réalité contre expertise dans l'esprit du public, en passant par des études intermédiaires toujours commandées par la CPDP, mais payées sur le budget mis à sa disposition par le maître d'ouvrage.

Cette gamme d'interventions remplit plusieurs fonctions dans le débat, toutes concourant à construire de la confiance entre le public et le débat, voire les responsables, en fonction de leur attitude. Plus précisément on peut dire que le jeu des questions, en général critiques, posées par les experts désignés en accord avec les représentants du public, et des réponses des responsables, dessine un ensemble de connaissances partagées, et d'autres qui le sont moins. Cet exercice, certes coûteux en temps et en travail de reformulation, est à la communication « pour faire comprendre », à peu près ce qu'est la pédagogie active à l'exposé *ex cathedra*. Au passage le débat permet toujours de délimiter ce qu'on pourrait appeler le périmètre de confiance du sujet, c'est-à-dire l'étendue de la problématique dont il faut débattre si l'on veut avoir une chance d'inspirer confiance au public. Il permet en outre parfois d'ébaucher une solution de rechange par rapport à celle préconisée : si le maître d'ouvrage accepte de la prendre en considération dans ses études ultérieures, alors l'instauration de la confiance n'est pas loin d'être réussie.

Pour que cette catalyse entre public et responsables par l'expertise réussisse, on peut formuler quelques conditions à remplir. La principale est qu'il existe sur le sujet en débat une expertise qui n'appartienne pas directement ou indirectement au cercle des institutions responsables. Il faut constater par exemple que les instituts publics chargés de conseiller les pouvoirs publics ne sont souvent pas considérés comme tels. De sorte que sur des sujets comme le nucléaire par exemple cette condition est difficile à remplir. Elle est pourtant essentielle pour le public, qui ne croit pas à l'indépendance, mais qui ne donne sa confiance qu'à ceux qui débattent honnêtement avec des experts qui ne partent pas de leur point de vue. On peut dire qu'il veut avoir une vue stéréoscopique du sujet. En dehors de cette condition propre à l'expertise entrent en ligne de compte toutes les conditions à remplir pour que le débat lui-même soit jugé sérieux par

le public. Une bonne expertise ne peut sauver un débat lancé au mauvais moment, se déroulant dans les mauvais lieux, avec un maître d'ouvrage qui procède par la méthode d'autorité... De même, autre condition, il faut bien s'entendre sur ce qu'on peut attendre de tels débats : ni trop ni trop peu. Pour nous, une interaction avec la société qui permet de faire le tour des problèmes posés par la décision projetée, en se plaçant aux divers points de vue possibles dans la société. Ou encore, de transformer un objet technique en objet sociotechnique.

Certes notre analyse porte sur des débats sur des objets concrets, autoroutes, barrages, lignes électriques... que le public connaît bien et dont il peut imaginer l'impact. Qu'en serait-il de débats sur des sujets scientifiques ? Il serait trop long de se livrer à un exercice de réflexion ici, mais pour avoir conduit un débat sur les déchets nucléaires, et avoir réfléchi à comment organiser un débat sur les OGM, nous pensons à la Commission que la transposition, et il faut bien dire transposition, est possible.